

# PROCES-VERBAL

## DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 22 JUIN 2011 GRANDE SALLE DE BEX

---

**Présidence** : Monsieur Jacques-Olivier Budry

**Excusés** : Mmes Christa Aeschlimann et Judith Warpelin ainsi que MM Carmelo Catanese, Claude Dauphin, Willy Echenard, François Gillard père, Marc Mundler, Marcel Rochat, David Roulet et Christophe Simeon

**Sans excuse** : Mme Circé Fuchs et MM Philippe Allamand, Sylvain Bernard, André Corboz, Kasim Kokollari et Stephan Markwalder

---

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour.

Monsieur le Conseiller P. Goin demande s'il est possible d'appliquer l'article 45 du Règlement du conseil communal demandant l'urgence pour le préavis no 2010/19. Monsieur le Conseiller F. Meili précise que l'urgence doit être motivée et qu'il n'en a pas fait mention sur le préavis; il refuse donc l'application de l'urgence.

Le Président relève que l'urgence peut être appliquée si les 2/3 de l'assemblée la demande. Seuls 14 conseillers présents votent pour l'urgence et l'objet est donc repoussé à un prochain conseil.

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. INFORMATION SUR LE PROJET CITE DE L'ENERGIE PRESENTEE PAR M. TURIEL, CONSEILLER CITE DE L'ENERGIE
2. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT
3. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL
4. RAPPORTS DES COMMISSIONS
  - 4.1 Sur le préavis no 2010/11 de la Municipalité en réponse à la motion de Monsieur le conseiller communal Philippe Rochat et consorts intitulée "Un système informatique performant et à un coût concurrentiel"  
Rapporteur pour la commission ordinaire M. G. Moïsan
  - 4.2 Sur le préavis no 2011/05 concernant l'adoption de l'addenda au Règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions relatif à la modification de l'indice de masse de la parcelle 679 à la Servanne  
Rapporteur pour la commission ordinaire M. B. Grandjean
5. EXAMEN DE LA GESTION ET DES COMPTES 2010
  - a) Rapport de la commission de gestion
  - b) Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
  - c) Rapport de la commission des finances
  - d) Approbation des comptes

6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE
7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS
8. CEREMONIE DE CLOTURE DE LA LEGISLATURE

## **2. INFORMATION SUR LE PROJET CITE DE L'ENERGIE PRESENTEE PAR M. TURIEL, CONSEILLER CITE DE L'ENERGIE**

Monsieur Turiel se présente, donne des détails sur son mandat et fait une présentation concise des objectifs à 10 ans de la Commune de Bex.

### **1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT**

Le Président communique les invitations reçues, soit : soirée du chœur mixte Le Muguet, sortie de la commission de gestion, assemblée générale du Cordon Bleu, rencontre entre la Présidente du Grand Conseil et les présidents des conseils communaux vaudois, assemblée générale du centre de rencontre Croch'cœur, 101<sup>ème</sup> anniversaire de M. Albert Favre (en qualité de représentant de la Municipalité en voyage), fête de l'EVAM, cérémonie des promotions.

Il donne également le détail des courriers reçus de la Municipalité en accompagnement des préavis et fait la lecture de la lettre de démission de Monsieur le Conseiller O. Rapaz et d'un courrier de Monsieur le Conseiller Daniel Roulet.

Il informe encore l'assemblée de l'organisation, le 3 septembre prochain, de deux manifestations conjointes : une balade en forêt du côté de la piste Vita organisée par le service forestier et l'inauguration de la centrale de chauffe du Pré-de-la-Cible.

Enfin, il prie les conseillers de la prochaine législature de prendre note des dates des prochains conseils agendés les 7 septembre, 9 novembre et 7 décembre 2011.

### **3. PROPOSITION DE MODIFICATION DU REGLEMENT DU CONSEIL COMMUNAL**

Le Président rappelle que ces propositions de modification du Règlement du conseil communal ont été motivées par l'intervention de Monsieur le Conseiller F. Meili lors du dernier conseil et par le fait que la commission des finances n'ait pas pu traiter dans les temps les différents objets qui lui ont été soumis.

La modification du règlement du conseil étant de la compétence du conseil communal, il est possible d'en débattre et de voter directement ces modifications ou d'en renvoyer l'étude à une commission ad hoc.

Il donne lecture des propositions faites par le bureau et ouvre la discussion sur le renvoi en commission ou la prise en considération immédiate.

Monsieur le Conseiller F. Meili remercie le Président de ces propositions et demande le vote immédiat.

Madame la Conseillère E. Comte n'est pas d'accord avec cette demande. Elle souhaite que les suppléants puissent être convoqués aux séances, qu'ils puissent participer dans les discussions mais bien sûr sans droit de vote.

Madame la Conseillère A. Cretton demande le renvoi en commission ordinaire.

Il est passé au vote. Le renvoi à une commission ordinaire est accepté par 17 conseillers.

#### **4. RAPPORTS DES COMMISSIONS**

##### **4.1 Sur le préavis no 2010/11 de la Municipalité en réponse à la motion de Monsieur le conseiller communal Philippe Rochat et consorts intitulée "Un système informatique performant et à un coût concurrentiel"**

Monsieur le Conseiller G. Moisan donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à une large majorité :

- **d'accepter la réponse à la motion de Monsieur Philippe Rochat et consorts;**
- **de classer ladite motion.**

##### **4.2 Sur le préavis no 2011/05 concernant l'adoption de l'addenda au Règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions relatif à la modification de l'indice de masse de la parcelle 679 à la Servanne**

Monsieur le Conseiller B. Grandjean donne lecture du rapport de la commission ordinaire.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

- **d'adopter l'addenda au Règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions relatif à la modification de l'indice de masse de la parcelle 679 à la Servanne;**
- **d'annexer cet addenda au Règlement du plan d'extension communal et de la police des constructions du 9 octobre 1985;**
- **de fixer l'entrée en vigueur de cet addenda dès l'obtention de l'autorisation du Département compétent.**

#### **5. Examen de la gestion et des comptes 2010**

Le Président demande à Madame la Conseillère C. Cosandey de prendre place à la table des rapporteurs et de donner lecture du rapport de la commission de gestion.

## a) Rapport commission gestion

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

Monsieur le Conseiller F. Meili fait une remarque sur la page 60 du rapport de la Municipalité en relation avec le PPA de Soressex et rappelle que la commission de circulation a refusé les places de parc. La Municipalité doit être vigilante lors de la mise à l'enquête.

Monsieur le Municipal P. Dubois confirme que la commission de circulation a refusé ces places de parc mais que l'Etat de Vaud, propriétaire de la parcelle, y tient. La Municipalité sera effectivement vigilante et le dossier fera l'objet d'une demande préalable au canton.

Madame la Conseillère Ch. Blatti Villalon demande qu'elles sont les commissions qui apparaissent ou pas dans le rapport de gestion de la Municipalité.

Monsieur le Président répond qu'il n'y a pas de règles. En général, seules les commissions avec une structure sont mentionnées dans le rapport.

## b) Réponses Municipalité

### "Vœu no 1 :

*"Afin que la commission de gestion puisse contrôler les travaux exécutés et les comptes de manière plus aisée et plus objective, nous demandons à la Municipalité que les libellés et les décomptes reçus pour vérification correspondent à ceux présentés dans le préavis".*

Monsieur le Président J.-O. Budry lit la réponse de la Municipalité :

*"La Municipalité prend note de ce souhait et s'efforcera, dans la mesure du possible, d'y répondre favorablement".*

La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte, à la majorité (8 abstentions), la réponse au vœu no 1 .**

### "Vœu no 2 :

*"Suite au renouvellement en octobre 2004 du contrat de bail pour l'affermage d'alpage entre la Commune de Bex, bailleresse et la société d'alpage, preneur, nous insistons pour que la Municipalité fasse un état des lieux complet des chalets d'alpage, qu'elle définisse la notion d'entretien entre les 2 parties et qu'elle s'entende avec le preneur pour faire un inventaire des travaux à réaliser".*

Monsieur le Président J.-O. Budry lit la réponse de la Municipalité :

*"La situation financière de la Société d'alpage est parfaitement connue de la Municipalité puisque l'un de ses Membres y siège au Comité de direction.*

*Par ailleurs, ladite Société a l'obligation d'entretenir le parc immobilier mis à sa disposition. Afin de mieux apprécier le soin apporté à ces bâtisses communales, le Président de la Société d'alpage se tient à la disposition des Membres de la Commission de gestion 2011 pour leur faire visiter, à leur convenance, l'ensemble des chalets d'alpage".*

La discussion est ouverte.

Madame la Conseillère C. Cosandey intervient sur la notion d'entretien. Elle estime qu'il y a lieu de faire la différence entre l'entretien courant et les entretiens lourds. De plus, elle demande que la situation financière de cette société soit suivie.

Monsieur le Municipal P. Rochat précise qu'il est membre du comité de cette société, en qualité de représentant de la Municipalité.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**Le Conseil communal accepte, à la majorité (1 abstention), la réponse au vœu no 2 .**

### **c) Rapport commission des finances**

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture du rapport de la commission des finances sur les comptes 2010.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au point suivant.

### **d) Approbation des comptes**

#### **Chapitre 1**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture des remarques de la commission des finances.

Madame la Conseillère C. Dubois demande pourquoi il n'y a pas de recettes au compte 210.3191.

Monsieur le Municipal P. Rochat lui répond que la totalité du montant figure en 2<sup>ème</sup> ligne.

#### **Chapitre 2**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture des remarques de la commission des finances.

#### **Chapitre 3**

**Accepté**

Pas de remarque.

#### **Chapitre 4**

**Accepté**

Pas de remarque.

**Chapitre 5**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture d'une remarque de la commission des finances.

Monsieur le Municipal P. Rochat relève que le texte est faux. Les travaux ont consisté à mettre à neuf la cuisine, 2 sanitaires, et le salon et de condamner la cheminée.

**Chapitre 6**

**Accepté**

Monsieur le Conseiller F. Meili donne lecture des remarques de la commission des finances.

**Chapitre 7**

**Accepté**

Pas de remarque.

**Chapitre 8**

**Accepté**

Pas de remarque.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote.

**A l'unanimité de ses membres, le Conseil communal :**

- **accepte le rapport de la commission des finances donnant ainsi décharge à ses membres de leur mandat;**
- **accepte les comptes communaux 2010 tels que présentés.**

**6. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE**

Monsieur le Municipal O. Pichard donne des informations sur les travaux de remplacement de la conduite en traversée des Posses. Les travaux ont débuté à fin août 2010 et devaient se terminer à fin novembre de la même année. Néanmoins, le chantier a dû fermer en hiver et a repris le 14 juin 2011. La route sera fermée pendant 15 jours pour la pose du tapis. Il se trouve que le bureau d'ingénieurs n'a pas prévu assez de "râpage" et le fraisage sera, de ce fait, plus important. Le coût de la plus-value est estimé à Fr. 150'000.--. La décision finale sera prise le 29 juin.

Monsieur le Municipal P. Dubois invite l'assemblée au vernissage des ateliers de Solalex le 3 juillet à 17h.00.

Il revient à la motion de Monsieur le Conseiller P. Echenard intitulée "Mieux vaut tard que jamais" et rappelle que le plan directeur cantonal et le projet Agglo demandent une densification d'environ 100'000 m2 pour 400 logements. Il reste actuellement 7 à 10 parcelles disponibles. Le potentiel actuel d'habitations avec zones ouvertes et mises à l'enquête est de 1500 à 1800 habitants. Entre 2000 et 2010, l'augmentation a été de 600 habitations. Il s'agit dès lors de planifier une urbanisation cohérente et d'établir un schéma directeur pour le centre, la zone ancien village et le secteur gare.

Monsieur le Municipal J.-L. Simeon donne des nouvelles du chantier du chauffage à distance. Les délais sont tenus et la mise en service est prévue à mi-août avec une inauguration prévue le 3 septembre.

En ce qui concerne l'aspect financier, il y aura un dépassement car le préavis prévoyait de relier la rive droite à la centrale et la décision a été prise de relier également la rive gauche, soit l'Hôtel de Ville, le bâtiment de police et la Grande salle. La révision du projet permet l'installation de toute augmentation de chauffe (3 cheminées). Le supplément, évalué à 8% du préavis, sera comblé par les subsides de la Confédération.

Monsieur le Municipal O. Cherix donne des informations sur la piste des AF de Collatels. Elle est terminée et il reste à mettre en état la route de Javerne. Le pont a été refait.

Les travaux sur la route de Pont-de-Nant devraient être terminés vendredi. Ils se font de nuit.

Le chalet d'alpage d'Eusanne a été égoutaillé. Les tavillons ont été enlevés afin de trouver les gouttières. Des bûchettes sont dès lors insérées dans les trous depuis l'intérieur puis les tavillons sont remis.

## **7. VŒUX ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS**

Madame la Conseillère C. Cosandey remercie la Municipalité pour l'aide financière apportée au groupe de scouts Bex-Gryon-Ollon pour leur permettre de participer à la réunion du scoutisme mondial en Suède.

Elle rappelle que la rénovation de la chapelle des Posses était au budget à fin 2010 et demande si les travaux se feront cette année ou pas.

Enfin, elle souhaite rendre attentive la Municipalité concernant l'activité VTT sur la Commune. Elle souhaite qu'une solution puisse être trouvée pour cadrer cette activité.

Monsieur le Conseiller P. Echenard informe la Municipalité que la route du dépotoire de la Croisette est très endommagée suite au passage de beaucoup de camions.

Il remercie Monsieur le Municipal P. Dubois pour ses informations sur l'indice d'utilisation des sols mais maintient que la Municipalité manque singulièrement de vision d'avenir.

Monsieur le Conseiller B. Guérin informe la Municipalité que la toiture du temple présente des fuites d'eau.

Madame la Conseillère C. Rochat relève que les abords de la Place de la gare représentent un danger de nuit pour les piétons.

Madame la Conseillère V. Moret demande si l'accord avec les jeunes du SEMO concernant le ramassage des ordures est toujours en vigueur.

### **Réponses**

Monsieur le Municipal P. Rochat informe Madame la Conseillère C. Cosandey que les travaux de la chapelle des Posses débiteront à la fin de l'été.

Il précise à Monsieur le Conseiller B. Guérin qu'il fera contrôler la toiture du temple.

Monsieur le Municipal O. Cherix répond à Madame la Conseillère C. Cosandey qu'effectivement l'activité VTT n'est pas bien organisée et que les pistes ont été créées par ceux qui les empruntent. Le problème étant que le 99% des parcours passent sur des terrains privés. La Municipalité a pris la décision de trouver des solutions.

Il informe Monsieur le Conseiller P. Echenard que la Municipalité interviendra auprès de la commission de l'Entreprise de Correction Fluviale pour la prise en charge de la remise en état de la route du dépotoir de la Croisette.

Il précise à Madame la Conseillère V. Moret que l'accord est toujours en vigueur et que les jeunes sont chargés du nettoyage du parc Ausset, de la cour de la Servanne, du terrain de foot et du chemin le long de la Croisette.

Monsieur le Syndic M. Flückiger ne peut que valider les craintes de Madame la Conseillère C. RoCHAT concernant la circulation aux abords de la gare aux heures de pointe. La catastrophe est frôlée matin et soir mais le terrain appartient aux CFF. Il faudra certainement, dans le futur, envisager une approche comme la gare d'Aigle.

Monsieur le Conseiller D. Pasche demande la parole. Il rappelle à la Municipalité que la piste VTT des Renards (Barboleusaz – le Bouillet" est une activité touristique très prisée par de nombreux adeptes et connue loin de la Commune. Il demande donc que tous les aspects soient pris en considération lors de l'étude qui sera faite par la Municipalité.

Chaque conseiller ayant reçu une réponse, Monsieur le Président reprend la parole.

Il fait un bref discours sur son activité passée, remercie la secrétaire et l'huissière et souhaite beaucoup de réussite et de plaisir à son successeur.

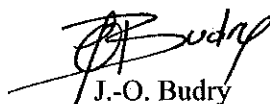
## **8. CEREMONIE DE CLOTURE DE LEGISLATURE**

Le Président sortant appelle les Municipaux sortants à se présenter devant l'assemblée. Il leur demande de prêter le serment de libération et de dire "je le promets" à l'appel de leur nom. (*Ndlr : Ce serment étant bien sûr totalement inofficiel et sorti de l'imagination fertile de notre Président sortant!*).

Chaque Municipal sortant est ensuite remercié par le représentant de son parti.

La séance est close à 21h.50. Elle est suivie du verre de l'amitié.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

  
J.-O. Budry  
Président

  
C. Chavan  
Secrétaire